

154, rue Célestin Linder  
42780 VIOLAY  
Tél. : 04.74.63.90.92  
Fax : 04.74.63.95.30  
Mél : [mairie@violay.fr](mailto:mairie@violay.fr)  
Site : [www.violay.fr](http://www.violay.fr)

**PROCES-VERBAL**  
**VALANT COMPTE-RENDU**  
**N° 2021/07**

**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 27 juillet 2021 à 20 h**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept juillet à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de VIOLAY, dûment convoqués par le maire sortant dans les délais légaux, le 22 juillet 2021, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

La séance s'est tenue au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal,

- ✓ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux présents : 12
- ✓ Nombre de conseillers municipaux votants : 15

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

CHAVEROT Véronique  
PALAIS Jean-Claude  
COLLON Colette  
POIRON Jean-Pierre  
ESCOFET Danièle  
BISSAY David  
SERRAILLE Joëlle  
PERRIER Guy

CHAVEROT Gilbert  
DENIS Chantal  
LANGE Audrey  
BLANCHARD Valérienne  
LAURENT Maël

Excusés : LAURENT Michel  
LANGE Audrey  
GIROUD Marc pouvoir à PALAIS Jean Claude

Désignation du secrétaire de séance : Danièle ESCOFET



## Ordre du jour :

### I - Suite appel d'offres :

Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement en centre bourg : choix de l'entreprise et autorisation au Maire de signer le marché

### II - Questions diverses

#### I - Travaux d'assainissement

Lors de la dernière réunion du conseil municipal en date du 20 juillet, l'assemblée a délibéré sur le choix de l'entreprise qui effectuera les travaux d'assainissement dans le centre bourg.

Cette question a été ajoutée à l'ordre du jour avec l'accord à l'unanimité de l'assemblée. Cependant, au vu de la jurisprudence, cette délibération pourrait être susceptible d'être annulée par le juge administratif, du fait qu'elle n'était pas portée dans l'ordre du jour envoyé avec la convocation et ce, bien que l'organe délibérant ait préalablement donné son accord pour que ce point soit soumis à son examen et donne lieu à décision.

Or, s'agissant d'un marché, il convient de sécuriser au maximum la procédure.

C'est pourquoi, afin de confirmer la décision du conseil municipal du 20 juillet, Mme le Maire a convoqué un nouveau conseil municipal, le rapport d'analyse des offres établi par SAFEGE a été adressé à chaque conseiller municipal avec la convocation à la présente réunion.

Mme le Maire rappelle avoir reçu le tableau de classement définitif concernant le choix des entreprises pour les travaux d'assainissement du centre bourg le 20 juillet dernier. Une partie des travaux doit commencer début septembre afin de se mettre en concordance avec les travaux prévus de renouvellement de la canalisation d'eau et des changements des branchements en plomb.

Quatre entreprises ont répondu :

- ✓ ROBINET,
- ✓ CHAVANY,
- ✓ SOGEA/EIFFAGE,
- ✓ DALLA/EUROVIA.
- ✓

Le tableau de classement des offres donne le classement suivant :

- 1- SOGEA/EIFFAGE
- 2- DALLA/EUROVIA
- 3- ROBINET
- 4- CHAVANY

SOGEA/EIFFAGE arrivent en tête malgré un coût de prestation plus élevé que DALLA/EUROVIA car ils ont obtenu une meilleure note technique due notamment à la connaissance parfaite du chantier et de ses contraintes, notamment en ce qui concerne la desserte des Ets Rochebillard et Blein, puisqu'ils ont réalisé la première tranche il y a 4 ans.

Après débat et analyse des offres, Mme le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le choix de l'entreprise.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, choisit de s'en remettre à l'analyse de SAFEGE et de désigner l'entreprise **SOGEA/EIFFAGE** (9 voix POUR) - (Dalla/Eurovia 4 voix POUR).

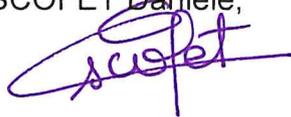
## II - Questions diverses :

**Le bar éphémère** est fermé depuis la semaine passée. La gérante du bar a constaté des débordements notamment les soirs d'ouverture du WE : dégradations, irrespect envers le personnel et dérive bruyante après 23h. De plus, le pass sanitaire créait des contraintes pour le personnel et les clients.

Madame le Maire regrette que certaines personnes se comportent comme des adolescents et n'aient pas pu comprendre l'intérêt de ce bar éphémère pour tous qui offrait un service convivial à la population, y compris pour les moins jeunes qui appréciaient de venir boire un café le matin.

**La Station TOTAL** était en panne lundi suite à du vandalisme.

La secrétaire,  
ESCOFET Danièle,



Fait en Mairie, le 27 juillet 2021,  
Le Maire,  
Véronique CHAVEROT.

